Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203640-20251211-DELIB202577-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20 H les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 4 décembre 2025qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	GODET Pascal	BOTREL Marie-Claire
LUCAS Dominique	GUDEMARD Bruno	GUILLEMOT Jean-Claude
LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc	KERJEAN Nathalie
PELHATRE Michel	THOMAS François	PICOUAYS Jacqueline
BERNAY Marie-Hélène	LEMAITRE Fabrice	YVART Didier

Absents Excusés :

- Madame RAULT Annie pouvoir à Monsieur LE PROVOST Guy
- Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Monsieur FOURE Jean-Luc
- Monsieur MAILLARD Rémi pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire
- Madame LEMONNIER Rosanna
- Madame CAYET Laurette pouvoir à Monsieur THOMAS François
- Madame BRIAND Marie

Secrétaire de séance : Madame KERJEAN Nathalie

Membres en exercice : 21
Membres présents : 15
Membres votants : 19

Question 14-2025-77
Accueil de loisirs sans hébergement 2026 : tarifs et rémunération de l'équipe d'animation
Madame le Maire informe qu'il vous est proposé de reconduire l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2026 du 6 juillet au 31 juillet inclus selon les modalités ci-dessous, de fixer les tarifs pour les familles et rémunérations des animateurs, ainsi que de procéder au recrutement des animateurs.

Fonctionnement :
ALSH du 6 juillet au 31 juillet 2026.
Garderie gratuite de 7 h 30 à 9 h et de 17h 00 à 18 h 30.
Enfants de 3 ans au 30 juin 2026 à 12 ans dans l'année.
Le règlement de la totalité du séjour doit être effectué lors de l'inscription de l'enfant.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203640-20251211-DELIB202577-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF JOURNÉE 2025		**TARIF JOURNÉE 2026 retenu**	
	Commune	Hors Commune	**Commune**	**Hors Commune**
0-512	7,00	8,25	**7,15**	**8,40**
513-900	11,55	13,90	**11,8**	**14,20**
901-1500	14,25	17,45	**14,55**	**17,8**
>1500	16,80	19,50	**17,15**	**19,90**

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF MINI-CAMP 2025		**TARIF MINI-CAMP 2026 retenu**	
	Commune	Hors Commune	**Commune**	**Hors Commune**
0-512	54,10	63,45	**55,20**	**64,75**
513-900	78,05	92,05	**79,65**	**93,90**
901-1500	92,60	109,25	**94,45**	**111,45**
>1500	105,10	120,70	**107,20**	**123,15**

Rémunération des animateurs (trices) 2026 :

Statut	**Forfait journalier**
Animateurs (trices) BAFA	SMIC en vigueur en juillet 2026
Animateurs (trices) BAFA avec option Surveillant de baignade	5,00€ de plus que le forfait animateur
Animateurs (trices) Stagiaires (rémunération au-delà des 14 jours de stage réglementaire	SMIC en vigueur en juillet 2026 rémunération 5 jours en 2026

Semaine à 35 h, salaire forfaitaire à la journée indexé sur le SMIC en vigueur, incluant la garderie.
Congés payés 10 % du traitement forfaitaire brut.

Forfait déplacement directrice 70€

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203640-20251211-DELIB202577-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Il vous est proposé :

- d'approuver l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026 inclus
- de voter les tarifs et les rémunérations de l'équipe d'animation
- d'autoriser le Maire à recruter l'équipe d'animation et à signer tout document se rapportant à ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 6 juillet 2026 au 31 juillet 2026 inclus
- Vote les tarifs et les rémunérations de l'équipe d'animation comme indiqués ci-dessus
- Autorise le Maire à recruter l'équipe d'animation et à signer tout document se rapportant à ce dossier

Pour 19

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Suzanne LEBRETON

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Nathalie KERJEAN

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203640-20251211-DELIB202577-DE